

Image not found or type unknown



Employer une personne en étant sa curatrice

Par **Lauralycas**, le **21/06/2019** à **20:47**

Bonjour,

Ma fille est sous curatelle renforcée et je suis sa curatrice. Je souhaiterai ouvrir un magasin de fleurs avec mon compagnon (nous ne sommes pas mariés) dont ma fille sera l'unique employée en zone rurale. Nous lui verserions un salaire mensuel. Est-possible ? Faut-il demander la gestion par un autre curateur ? Merci de votre réponse. Cordialement